

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 avril 2026

Date de publication
sur le site internet de
la commune,
10 avril 2026

Date de signature
29 avril 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTNER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIÈRE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Excusé :

M. Hakim FATMI.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-067	Effacement des réseaux rue Saint Amand – SDE 76
------------	---

Monsieur le Maire expose :

Les réseaux de la rue Saint Amand sont aériens et au vu des incidents consécutifs aux tempêtes « CIARAN » de 2023 et "GORETTI" de cette année, il est nécessaire de procéder à l'effacement des réseaux de cette rue.

Le SDE a présenté un projet d'effacement de la rue complète couvrant également la rue de la Gare. Au vu du montant important des travaux, ils seront réalisés en 4 phases dont la première partie est proposée pour l'année 2026.

Le projet désigné « Saint Wandrille-Rançon, Rue Saint Amand partie 1 » allant du n°81 au n°190 de la rue Saint Amand, dont le montant prévisionnel s'élève à 580 432,98 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 179 551,53 euros TTC, comprennent :

- l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication
- la dépose de 911 ml de réseau aérien et des 32 supports
- la reprise des 35 branchements électriques
- l'établissement de 3 151 ml de tranchée pour le réseau de télécommunication, de 1 112 ml de réseau souterrain basse tension et de 1 140 ml de réseau souterrain d'éclairage public
- la dépose de 11 lanternes et d'1 coffret d'éclairage
- la fourniture de 23 ensembles d'éclairage Leds et de 2 coffrets de commande équipés d'horloge astronomique
- La construction de 8 dispositifs de retenue des terres maçonnés et enduit

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu l'article L2422-12 du code de la Commande Publique,

Considérant que l'avant-projet doit être validé en vue de l'établissement d'une convention signée des deux parties qui confirmera les modalités techniques et financières de l'opération,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 lors d'une décision modificative pour un montant de 179 551,53 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,


Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET